

Paris, le mercredi 6 février 2019.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Dividende

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2018, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement, exclusivement en numéraire, d'un dividende de 3,02 euros par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mercredi 29 mai 2019 pour une mise en paiement qui interviendra le lundi 3 juin 2019<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019.